

ARRÊTÉ N° - 0 0 7 4 /MENA/DRH du 06 SEP. 2022

portant Nomination d'un Directeur de Centre d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP)  
Madame DEQUE DJIMONOUAN DELPHINE, matricule 2083170

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

**considérant les nécessités de service ;**

**ARRÊTE**


**Article 1 :** Madame DEQUE DJIMONOUAN DELPHINE, matricule 2083170, Inspecteur de l'Enseignement Précoce et Primaire, Chef de Circonscription précédemment en service à l'Inspection de l'Enseignement Précoce et Primaire (IEPP) BOUAKE SOKOURA, est nommée Directeur du Centre d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP) d'Odienné (DRENA ODIENNE).

**Article 2 :** Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**AMPLIATIONS :**

MENA /CAB 1  
DRH 1  
IGENA 1  
DRENA 41  
CHRONO 1  
INTERRESSE (E) 1

Fait à Abidjan, le 06 SEP. 20

  
Professeur Mariatou KONE

